

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Mouharrem 1448
24 Juin 2026

N° 72

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1810
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1810
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1811
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Homologation de résolutions	1814
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1814
Avis aux créanciers.....	1815
Convocations	
Sociétés anonymes	1816
Sociétés communautaires.....	1821
Divers	
Avis au public.....	1821

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

Numéro demande : 507/2026

Date : 15/06/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale Al Mayssa

Catégorie de la société : Régionale

Capital social : 10000.00 TND

Siège social : Immeuble Taieb Jouini, Route de Tibar, Km 1, Bou Salem 8170

Objet de l'activité : Elevage de vaches laitières et production de lait

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif modèle : 21/4/2026

Nombre de parts sociales : 20 parts

Valeur nominale d'une part sociale : 500.00 TND

Etablissement Bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité

Le délai ouvert pour la souscription : Du 01/07/2026 au 20/07/2026

Les avantages accordés tels que prévus par l'acte constitutif type : Oui

L'acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et l'exercice du droit de vote : Oui

L'acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

L'invitation à la tenue de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Le lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des associés fondateurs :

Nom et Prénom :

Amine Saidani : Délégation Bou-Salem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Chouaoula Bir lakhdhar Bou-Salem

Seif Sayari : Délégation Bou-Salem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Erroumani Bou-salem

Latifa Homrani : Délégation Bou-Salem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Erroumani Bou-salem

Farida Khemissi : Délégation Bou-Salem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Bir lakhdhar Bou-salem

Hamdi Jendoubi : Délégation Bou-Salem, Gouvernorat Jendouba, Adresse Bir lakhdhar Bou-salem

Akrem Ben Akach : Délégation Balta Bouaouene, Gouvernorat Jendouba, Adresse Elmastour Beldia Bouaouene.

2026R01967SODB1

Avis au public

N°260/2026

Date : 10/04/2026

Raison sociale de la société citoyenne : Société Citoyenne Régionale Al Waha

Nature de la société : Régionale

Capital social souscrit : 15 000

Siège social : Près Ecole Cité Assalem

Activité : Valorisation des produits oasis

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 12/03/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 30

Valeur nominale des actions : 500

Etablissement bancaire (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)

Période de souscription : Du 20/04/2026 au 30/04/2027

Privilèges stipulés dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Convocation à l'Assemblée générale fondatrice : via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale fondatrice : Selon l'invitation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Samia FLIS : Délégation Tozeur, Gouvernorat Tozeur, Adresse : Cité L'Aéroport

Mohamed Elhedi Akrouf : Délégation Tozeur, Gouvernorat Tozeur, Adresse : Cité Essalem

Abdelsattar ELGHAYEB : Délégation Tozeur, Gouvernorat Tozeur, Adresse : Cité Soualmia

Mohamed FLIS : Délégation Tozeur, Gouvernorat Tozeur, Adresse : Masghouna

Said MBAREK : Délégation Tozeur, Gouvernorat Tozeur, Adresse : Masghouna.

2026R01970SODB1

GESTION DE SOCIÉTÉS

Homologation de résolutions

SOCIÉTÉS ANONYMES

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Et Reconduction de ses Pouvoirs

Société Tunisienne Compto

Société anonyme

Au capital de 3 240 000 Dinars

Siège social : 11, Rue du Lac Ghar El Melh-V3-Les Berges du Lac - Tunis

M.F : 00 2501B AM 000

R.N.E : 0002501B

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 05 Juin

2026 enregistré à Tunis à la Recette des Finances Le Lac - Tunis, le 18 Juin 2026, Enregistrement n°26704951, Quittance n°M060158, et dont une copie a été déposé au Registre National des Entreprises sous le N°2026P56863417 en date du 22/6/2028, que Monsieur Mohamed Hédi Béji est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général de la Société Tunisienne compto, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit pour les années 2026-2027-2028, venant à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 en 2029.

2026402290SANB2

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général

Et Reconduction de ses pouvoirs SOCIETE "SICAF AVENIR"

Société Anonyme

Au capital de 890.000 Dinars

Siège Social : 8, Rue de Salonique - Tunis

M.F : 432743 L N M 000

Identifiant Unique : 0432743L

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration en date du 9 juin 2026, enregistré à la Recette des Finances Ave Habib Thameur - Tunis le 18 Juin 2026, Enregistrement N°26701656 - Quittance N°M033381 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 22/06/2026 sous le N°2026P57214931, que Monsieur Mohamed Hédi est reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général de la Société, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit pour trois années 2026-2027-2028, venant à échéance avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 en 2029.

2026402291SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

LA COMMERCIALE AFTRAV

S.A.R.L au capital social de : 300 000 Dinars

Siège social : Rue de l'énergie Eolienne Chargaia 1 - 2035 soukra Ariana

M.F : 1706411W/A/M/000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 Juin 2026 enregistré à la recette des finances Chargaia 1 le 18/06/2026 sous le n°26708127 quittance n°M076093 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 19/06/2026 il a été décidé :

- Nomination de Mr Jaleddine Fourati en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026402279SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 02/06/2026 et enregistré à la Recette des Finances à MENZEL TEMIME le 02/06/2026 (MO45287); Mme Lamia Hmem demeurant à MENZEL TEMIME C.I.N 05108642 ; a vendu la totalité du fonds de commerce (FAST FOOD) exploité dans le local situé à la rue Taïb Mhiri ML Temime et ce à Mme Wided Barket EP Lahbib Hmem C.I.N 05114876.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au JORT.

Annnonce de la dite vente est parue au journal ESSAHAFa du 9/6/2026.

2026R01964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 04/06/2026 enregistré à la recette des finances Hammam-Lif en date du 16/06/2026, N° de quittance M037638 N° d'enregistrement 26201182, Mr Mohamed Ben Mohamed Ben Ayed chamakhi a vendu à Mme Najiba Bet Omar Ben Salem Baaziz, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, Exploité entant que tout commerce, dans le local sis 87 avenue de la République Hammam-Lif.

Tous les oppositions sont à recevoir au bureau de l'avocate Sawsen Mejri à l'adresse de son bureau sis 12 avenue Habib Bourguiba complexe Forum Bougarnine 2ème étage Hammam-Lif dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 24/06/2026.

2026R01966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP datant du 10/06/2026 enregistré à la recette des finances de Mornag sous le numéro de quittance n°M044763 enregistrement n°26201639 Fourat Nefzi a cédé le fonds de commerce exploité pour tout commerce dans le local sis à l'avenue de la mosquée mornag à Naoufel Raiisi.

Les oppositions concernant la dite cession doivent être adressés au local objet de vente dans un délais de 20 jours suivant publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk à la date du 19/6/2026.

2026R01972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances d'El Ksar - Gafsa le 28/04/2026 sous le n°26200552, quittance n°M017037, Monsieur Samer Ben Mohamed

Fawzi Ben Ali Abdelkader, titulaire de la C.I.N. n°14302074, a acquis de Monsieur Naji Ben Mohamed Ben Miloud Chrouta la totalité du fonds de commerce affecté à l'exercice de l'activité de restauration rapide sous l'enseigne «COOL 24», sis à la Route de Gabès, Cité El Barid, 2111 El Ksar - Gafsa.

L'acquisition comprend l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce, notamment le nom commercial, la clientèle, le droit au bail ainsi que le matériel et les équipements nécessaires à son exploitation.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Mohamed Abbas Zemmal, Avocat, sis au 04 Avenue Farhat Hached, 2100 Gafsa, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 10/06/2026.

2026R01975FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Saidane Chiheb a vendu en vertu de l'acte SSP le 11/06/2026 et enregistré à la recette des finances La Nouvelle Medina le 22/06/2026, quittance n° M050118, enregistrement n°26203115 à Sté Modes et Nouveautés, SARL, MF n°0029820F, située au 21 Rue El Ghazali Ben Arous la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : 53 Rue Annaba Zone industrielle de Ben Arous.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds situé 53 Rue Annaba Zone industrielle de Ben Arous dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 23/06/2026 dans les deux journaux Le Quotidien et El Chourouk.

2026R01976FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 05/06/2026 enregistré à la recette des finances Elyasminette le 05/06/2026 sous le n°M031572, quittance n°26202135. Mr Mohamed Mehadhebi titulaire de cin n°00520986 a vendu à Mr Lassad Eljaziri titulaire de la cin n°05477388 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme café (catégorie 1) situé à résidence thouraya avenue de la République nouvelle médina.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de maître Nadia Zenaidi, avocat demeurant au 91 boulevard 9 avril Tunis au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux «Chourouk» le 11/06/2026 «Le Quotidien» le 13/06/2026.

2026R01977FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 03/06/2026 enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira sous le n°26201330 quittance n°39382, Et d'un acte de précision en date du 19/06/2026 enregistré à la recette des finances Kalaa Kebira sous le n°26901472 quittance n°43062 Monsieur Mohamed ghithe Dardouri demeurant à Rue Taibe Mhiri Kalaa Kebira Sousse, a vendu à Monsieur Hamza Rbiha demeurant à Cité Nouzha Kalaa Kebira Sousse, la totalité du fonds de commerce pour une activité de Café, avec tous les éléments sis au Premier Etage Dar Kachef à Rue El hourria Kalaa Kebira Sousse.

Les oppositions sur le règlement du prix de vente doivent être adressées au Premier Etage Dar Kachef à Rue El hourria Kalaa Kebira Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 06/2026.

2026S00875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP daté le 12/06/2026, enregistré à la recette des finances gremda Sfax le 17/06/2026 n°26202128 quittance n°M061897, la Sté MR Cosmetic Company, SUARL, M.F. 1887055A, a vendu et cédé à Marouan SAHNOUN P/C Sté V EYE P eyewear (Sté de personnes en cour de constitution) tout le fonds de commerce pour vente de produits divers, avec ses éléments corporels et incorporels, sis à la route gremda km 2, im. Fakhfekh magasin 5, Sfax. Les oppositions sont recevables entre les mains de Maitre ABID Mohamed Amine, avocat à la cours de cassation, rue Léopold SINGHOR, Sfax, dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée au journal «Assabah» du 24/6/2026

2026X00937FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de donation d'un fonds de commerce conclu le 06/06/2026 par acte authentique et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk le 12/06/2026 reçu numéro M032474 madame latifa Awichawi sa carte d'identité numéro 02042625 a fait donation à son fils Hakim Awichawi sa carte d'identité numéro 08869870 tout le fonds de commerce d'un magasin free shop situé à la route gremda klm 12 Sfax y compris tous ses éléments moraux et matériels. Les oppositions doivent être déclaré au plus tard dans un délai de vingt jours qui suivent l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne devant le donataire au lieu de donation. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 30 juin 2026.

2026X00938FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12-05-2026 enregistré à la recette financière La Marsa le 23/05/2026 numéro de quittance 66425, numéro d'enregistrement 26203140.

Madame Manar ben khmais ben Belgacem masoudi a vendu à Madame zinouba ben beji ben naser le fonds de commerce exploité de vente de produits alimentaires et de fruits secs s'adresse à cité swiai bahar azrek la marsa lotissement AFH.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse du cabinet de maître hamrouni Rim située au 10 rue Ward Carthage Yasmina.

Cette annonce est publiée dans les journaux le Quotidien et Echourouk de la date du 23/6/2026.

2026402280FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé, signé le 13/05/2026, enregistré à la recette des finances de Rue el Jazira, Tunis en date du 19/05/2026, quittance n°M031798 enregistrement n°26201246, Mme Saadia Bahri a cédé à Mademoiselle Eya Marouane, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au 117 rue El Mar Tunis, son identifiant unique 0675370Z, au prix de 10.000.000 DT déposés entre les mains du bénéficiaire de la cession jusqu'à l'expiration du délai légal (20jours). Toute opposition sera effectuée entre les mains du bénéficiaire de la cession à son domicile élu au 117 rue El Mar Tunis et cet acte a été publié dans le journal La Presse sous référence H26000216.

2026402281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 08/05/2026 enregistré à la recette des finances à Mateur le 08/05/2026, quittance N°M034429 et n° d'enregistrement 26201152 Monsieur Moheddine Ben Rachid Ben Ali Bejaoui titulaire de la carte d'identité nationale n°08908762 en date du 12/06/2020 a vendu à Monsieur Makrem Ben Hamda Ben Ali Bejaoui titulaire de la carte

d'identité nationale n°08131368 en date du 30 Mars 2026, Le fonds de Commerce "Vente Produits Alimentaire" Avenue Cité El Manar Mateur. Les objections doivent parvenir au Maître Ridha Goutali Avocat; Rue Taieb Mhiri Mateur Titulaire de la carte d'identité nationale n°01558442 et Matricule fiscal n°640470/P, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT et aux journaux Echourouk et le Quotidien du 12/6/2026.

2026402286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mme Nèjèt Zekraoui et MM. Sami Ghraïri, Monir Ghraïri, ainsi que Mmes Leïla Ghraïri, Sonia Ghraïri et M. Moez Ghraïri ont vendu à MM. Mannoubi Mechri et Khaled Mechri l'intégralité du fonds de commerce sis au 47, Souk El Hafsia Nouveau, Tunis, en vertu d'un acte sous seing privé établi le 29 avril 2026.

Ledit acte a été enregistré à la Recette des Finances de Bab Souika le 7 mai 2026 sous le reçu n°M033716, enregistrement n°26201490.

La vente a fait l'objet d'une publication au journal «Echourouk» du 23 juin 2026.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerce.

2026402289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp daté du 02-06-2026 enregistré à la recette des finances de Manar le 09-06-2026 sous le N°26201846 Par quittance N°M04836, Mr Ouni Mourad titulaire de la CIN N°08323090, a vendu à Mr Yaakoubi Mohammed titulaire de la CIN 08082310 La totalité du fonds commerce utilisé dans le local situé au N°02 rue Omar dhaw maiiz (6788 précédemment) Omrane supérieure Tunis usé pour l'activité commerciale avec tous ses éléments moraux et matériels.

Toute opposition se fait à l'adresse de l'acheteur situé au N°14 rue 6776 Omrane supérieure Tunis dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au quotidien Assabah paru le 19 juin 2026.

2026402292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la Recette des Finances Manar, le 8/6/2026 Reçu N°M047975 N° d'enregistrement 26201830 Mr Bilel Ben Amor, CIN N°05279261 a vendu la totalité du Fonds de commerce (Pâtisserie) Rue 6979 au complexe Commercial Omrane Supérieur au dessous du foyer Universitaire privé «El Amen» Tunis à Mme Olfa Hsaini, CIN N°07840465.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse à Rue 6979 au complexe Commercial Omrane Supérieur et ce à l'expiration des 20 jours de la publication de la présente annonce.

La Présente annonce a été publiée au journal le QUOTIDIEN du 21/6/2026.

2026402294FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par le notaire maître Najmedine Oukassi le 25/11/2025, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 02/12/2025 reçu n°M103546, Chiheb Ben Dhiaedine Chakroun a fait donation à Houda Bent Rochdi Dhib, de la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à l'immeuble Aicha sis à rue Assia Kandara, Bizerte, dont l'activité est : crèche pour enfants.

Les oppositions doivent être adressées à Houda Bent Rochdi Dhib à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" paru le 19/06/2026.

2026402296FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 12/5/2026, enregistré à la recette des finances de Monastir le 01/6/2026 sous le reçu n°M048557 et l'enregistrement n°26303991, rédigé par maître Jawhar Mejrissi, avocat auprès de la Cour d'Appel, il a été donné en location, avec toutes les garanties légales, de propriété et de jouissance le fonds de commerce sis au C9, Monastir 5000, appartenant à Monsieur Anis Ben Ali Besbes, titulaire de l'identifiant unique 0575725A, à la société AIN Monastir Distribution, matricule fiscal 1987282R/P/M/000, représentée par son représentant légal, Monsieur Zied Ben Lahbib Ben Hssein Said, titulaire de la carte d'identité nationale n°06949520.

La société a élu domicile audit fonds de commerce, comme siège social.

Le présent avis a été publié dans le journal ECHOUROUK en date du 23/6/2026.

2026S00883FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Homologation de résolutions

Avis

Suivant PV de l'Assemblée Générale Elective du Syndicat des Copropriétaires Résidence DIAR MAHDIA daté du 23/08/2025 enregistré le 03/09/2025 à la recette des finances de Mahdia sous le numéro 2570548 Quittance n°62991, un nouveau comité directeur a été élu pour une période de 3 ans comme suit : Mr Sadok Turki Président, Mr

Samir Guerhazi Trésorier, Mr Imed Ben Meftah Secrétaire Général ; Mr Moncef Sellami, Mr Hsouna Kouki et Mr Abdelhamid Maalla : membres.

2026S00884APSF2

Nomination d'un syndic des Copropriétaires Immeubles SPROLS

Suivant PV de l'assemblée Générale en date du 01/09/2025 enregistré à la recette des finances de Cité Riadh Sousse le 23/06/2026, sous n°26701821 Quittance n°M045131 déposé à la municipalité de Sousse le 29/10/2025 sous N°13142/507, il a été mentionné la nomination du syndic des copropriétaires Immeubles SPROLS, sis à la Rue Zahret El Afrah - Cité Riadh I - Sousse qui se compose de :

Présidente : Faouzia DOULA

Secrétaire Général : Ezzedine SAFARJI

Trésorière : Malika DABABI.

2026S00885APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

**CABINET MAITRE KAMEL BEN
FREDJ**

**AVOCAT A LA COUR DE
CASSATION**

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : Société Tunisienne de banque (STB), S.A, RC n°B182331996, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis.

PARTIE SAISIE : Mohamed Nafaa ben Mostapha Beji, directeur de société, CIN n°00590507, demeurant au n°10 rue 10936 Mourouj 2 Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 bis rue Liban Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des parts indivises soient 836 parts de l'immeuble objet du titre foncier n°53717 ariana dénommé elmacif» d'une superficie totale de 1365794 m², sis à Ariana Raoued revenant à titre de propriété à la partie saisie. Il s'agit d'un terrain nu sis à la rue echames raoued.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 177 544 dt 000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Lundi 27/07/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'ARIANA.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation de 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'ARIANA.

2026402278VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES**

MAITRE MOHAMED HEDI

Avocat à la cour de cassation

Société «HEDI» de consultation et d'avocatie «H.C.A»

Société professionnelle d'avocat à responsabilité limitée

22, Rue de Marseille Tunis

TEL : 71 351 282

FAX : 71 258 570

1) Partie poursuivante : Banque TUNISIO-KOWEITIEENNE société anonyme au capital de 100 000 000 de dinars dont le siège social est à

Tunis, Avenue Mohamed V, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0012356s, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître MOHAMED HEDI, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis.

2) Partie Saisie : société Immeuble + en son représentant légal, une société à responsabilité limitée RC à Tunis B01136762009, siège social Résidence AZIZ appartement A-5-1 Mon plaisir.

3) Avocat Poursuivant : Maître MOHAMED HEDI, Avocat à la cour de cassation, en tant que représentant de la société HEDI de consultation et Avocatie H.C.A 22 Rue de Marseille Tunis, Identifiant unique 1838199T.

4) Immeuble saisi : la vente portera sur deux titres foncier le 1er porte le numéro 59342 Tunis et se trouve au 13 sidi Boumendil, il s'agit d'un immeuble composé de 5 étages, le rez-de-chaussée est divisé sur 8 locaux commerciaux, les autres étages sont vides, l'entrée principale se trouve dans une ruelle se dérivant de la rue sidi Boumendil. L'immeuble se compose de deux bâtiments le 1er est ancien et il date de la 2ème guerre mondiale 1920-1930, ce bâtiment constitue l'objet de titre foncier 59342 Tunis-9541 ancien et se trouve au 13 rue sidi Boumendil, et constitue une parcelle de terrain rectangulaire d'une superficie de 435 m², le 2ème titre foncier porte de N°56150 Tunis-116445- l'ancien numéro est 2099 se compose d'une parcelle de terrain et qui a été absorbé par le premier titre foncier dont la superficie est de 16 m² se situe au 15 rue sidi Boumendil auparavant a été exploitée en tant que cour puis on lui ajoute 4 étages administratives maintenant exploité en tant que magasin de vente de prêt à porter.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de DEUX MILLIONS DEUX CENT DIX HUIT MILLE NEUF CENT VINGT DINARS.

6) Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le Mardi 28 JUILLET 2026 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis A à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

OBSERVATION : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de TUNIS.

2026402300VEPA1

Avis aux créanciers

DECISION JUDICIAIRE : NOMINATION D'UN SEQUESTRE SUR LES BIENS APPARTENANT AUX ADEL BEN ABDERRAZZAK BEN ABDESSALEM BEN AICHA ET BECHIR BEN RHOUMA ELMHIRSI

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 04/05/2026, il a été décidé la nomination de Mr BEN AMOR MONGI, en qualité de séquestre sur tous les biens appartenant aux ADEL BEN ABDERRAZZAK BEN ABDESSALEM BEN AICHA ET BECHIR BEN RHOUMA ELMHIRSI lieu de Mme SIHEM KHALFI et la nomination de Mme NOUHA JLASSI juge commissaire.

Tous intéressés peuvent contacter le Séquestre susmentionné au N°73 Imm Ibn Mandhour derrière AMEN BANQUE MOUROUJ 1 BEN AROUS. (tél 99069806).

2026R01968VEPA2

DECISION JUDICIAIRE : NOMINATION D'UN SEQUESTRE SUR LES BIENS APPARTENANT A MOURAD BEN MED CHAKER

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 04/05/2026, il a été décidé la nomination de Mr BEN AMOR MONGI, en qualité de séquestre sur tous les biens appartenant à MOURAD BEN MOHAMED CHAKER lieu de Mr MOKHLOSS BEN YOUSSEF et la nomination de Mme NOUHA JLASSI juge commissaire.

Tous intéressés peuvent contacter le Séquestre susmentionné au N°73 Imm Ibn Mandhour derrière AMEN BANQUE MOUROUJ 1 BEN AROUS. (tél 99069806).

2026R01969VEPA2

ORDONNANCE SUR REQUETE : NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

En vertu de l'ordonnance sur requête n°1481 émanant du Tribunal de Première Instance de Bizerte le 02/06/2026 il a été décidé la nomination de Mme trabelsi karima en qualité de LIQUIDATEUR sur la succession du défunt MAHJOUB BEN ALI BEN AMOR ETRIFFI et la nomination de Mme INTISSER AFOURI juge-commissaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres des créances dans les 30 jours à partir de cette publication à l'adresse suivant : avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba.

2026R01971VEPA2

Décision de remplacement d'un administrateur judiciaire

Sur société JAR CLUB

**Siège social au Club Sun Beach,
Borj Cédria**

Matricule Fiscal : N°0020734V

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 17 juin 2026, Maître Anis Ezzeddine a été désigné administrateur judiciaire

de la société en remplacement de Maître Mokhles Ben Youssef. Il lui a été confié la gestion intégrale de la société, avec attribution de tous les pouvoirs d'administration, de gestion et de représentation. Toutes les opérations et engagements administratifs, financiers de la société sont soumis à sa signature exclusive et obligatoire.

2026402276VEPA2

Décision d'extension des prérogatives de l'administrateur judiciaire

De la société BIOLIVIA MED COMPANY

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

MF : 1456123Y

Siège social : N°12, Immeuble Golden Center, Avenue Farhat Hached, 2098 Radés, Ben Arous

Une décision a été rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ordonnant l'extension des missions de l'administrateur judiciaire chargé du dossier, M. Anis Ezzeddine, en lui conférant les pouvoirs de gestion et d'administration intégrales de la société faisant l'objet de la procédure de redressement judiciaire, Biolivia Mad Company. En vertu de cette décision, l'ensemble des opérations administratives et financières de ladite société est soumis à la signature de l'administrateur judiciaire susmentionné.

2026402277VEPA2

Distribution des deniers et de l'ordre

Ministère de la justice République Tunisienne

Tribunal de première instance de TUNIS

Affaire n°2114

Suite à la décision du juge requit de l'affaire ordonnant l'ouverture de la vente du débiteur procédure de

distribution du produit de la saisie immobilière suite à la requête de distribution établie par maître lmed Hachicha agissant pour le compte de AMEN BANK et après consignation de la somme de 475.000.000 dinars à la caisse de dépôts le 15/6/2010 et le 3/4/2010 suivant récépissé n° R006067 et R003379 par conséquent dans les trente jours de la publication au journal officiel tout créancier éventuel doit il sous peine de forclusion présenter ses titres de créance au greffe du tribunal susvisé avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Le présent avis a été rédigé conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du code de la procédure civile et commerciale

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévue aux deux articles précédents.

Art 468 : Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2026402285VEPA2

AVIS

Suivant jugement de référé émanant de tribunal de première instance de Tunis en date du 10/06/2025 n°76082 Maître Nassib Ben Messaoud demeurant au 34 bis Rue Bab Bnat Tunis numéro du téléphone 23262694 a été désigné pour gérer le travaux de l'assemblée générale et la convoque jusqu'à décision contraire.

2026402293VEPA2

Société SOTECA

Sarl au capital de 3.050.000 Dinars

39 Avenue du Japon, Immeuble Safsaf, Montplaisir Beb Bhar, 1073 Tunis

IU : 0012612N

En vertu de la décision de justice en date du 22 mai 2026 émanant du tribunal de première instance de Tunis, affaire n°99806 chambre n°47 Mr Makram GUIRAS a été nommé administrateur judiciaire de la société Tunisienne d'exploitation des carrières «SOTECA», Mr Rami HAMMEMI est désignée juge commissaire.

2026402297VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

Société SAI HOLDING

SA au capital de 10.461.000 Dt

Rezig Center Bloc C Rue des Usines Sidi Rezig Mégrine 2033

Identifiant Unique : 0446960R

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le mardi 14 juillet 2026 à 11 h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025,
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés à la fin de l'exercice 2025.
4. Approbation, s'il y a lieu, des opérations ou conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025,
6. Quitus aux administrateurs,
7. Questions diverses.

2026R01973SANB3

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Hôtelière et Touristique

MARHABA BELVEDERE

S.A au capital de 40.000.000 Dinars

MF : 456.095 E/P/M/000

Adresse : Boulevard du 14 janvier Sousse 4039

Les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique Marhaba Belvédère, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Juillet 2026 à 12H00 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2025.
2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2025.
3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2025.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus aux administrateurs.
6. Procuration.

2026S00877SANB3

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société ITT Hôtel Corporation Of Tunisia

SA au capital de 14 860 309,500

MF : 0009406J/A/M/000

Adresse : Avenue de la paix 8050 Hammamet

Les actionnaires de la société ITT Hôtel Corporation of Tunisia, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Juillet 2026 à 12H00 à l'hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'année 2025.
2. Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'année 2025.
3. L'approbation des états financiers arrêtés de l'année 2025.

4. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Procuration.

2026S00878SANB3

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de stockage et de distribution des produits

Pétroliers-Tunisie Petroleum

Code TVA : 1061982 T/A/M 000

SA au capital de 18000DT

Adresse : Hôtel Royal Salem 4039 Sousse

Les actionnaires de la société de Stockage de Produits Pétroliers Tunisie Petroleum, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Juillet 2026 à 12H30 à Hôtel Royal Salem et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport général du CAC des années 2025.
2. L'approbation des états financiers arrêtés des années 2025.
3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
4. Nomination des membres du conseil d'administration.
5. Affectation des résultats.
6. Quitus aux administrateurs.
7. Procuration au porteur.

2026S00879SANB3

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ESSALAMA - SICAF

S.A au capital de 8000.000 Dinars

Siège social : HOTEL Marhaba Palace H. Sousse EL KANTAOUI

RC : B178481997

M.F : 0496150 Q/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société ESSALAMA SICAF, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le

vendredi 17 Juillet 2026 à 11 H 30 à l'hôtel ROYAL SALEM à SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.
4. Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.
6. Affectation du résultat 2025.
7. Pouvoir pour formalités.

2026S00880SANB3

CONVOCACTION

MARHABA

SALEM RESORT

R.C : B165951997

MF : 009272N

CNSS : 39995-31

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière Touristique Hôtel Salem et Royal Salem à SOUSSE, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 juillet 2026 à 10H00 du Matin à l'hôtel ROYAL SALEM à SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025
 - Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2025
 - L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2025
 - Quitus aux administrateurs
 - Affectation des résultats
 - Renouvellement partiel du conseil d'administration
 - Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes
 - Questions diverses.
- 2026S00881SANB3

CONVOCAATION

Société Les Sables D'or

**Siège social : Hôtel Royal Salem
Boulevard 14 janvier 2011 - 4039
Sousse Tunisie**

Capital social : 20 000 000 DT

MF : 1286610/M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière les Sables D'Or, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 17 Juillet 2026 à 10 H 30 à l'hôtel ROYAL SALEM à SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025.
- 2) Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2025.
- 3) L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2025.
- 4) Affectation des résultats.
- 5) Quitus aux administrateurs.
- 6) Questions diverses.

2026S00882SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

**Société tunisienne de distribution
«sotudis»**

S.A. au capital de 25.600.000 dinars

R.N.E : 0856180B

**Siège social : route Sousse KLM 5
ben Arous**

Messieurs les actionnaires de la société tunisienne de distribution «SOTUDIS» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 juillet 2026 à 10h00 au siège social de la société, route Sousse KLM 5 ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'activité de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025.
2. Approbation du rapport du conseil d'administration et des dits états financiers.

3. Approbation des opérations et des conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs

7. Nomination de nouveaux administrateurs

8. Pouvoirs pour formalités.

2026S00886SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Etablissements ZOUARI ET CIE

S.A. au capital de 15.000.000 dinars

R.N.E : 0028335S

**Siège social : Route de ceinture Z.I
4022 Akouda**

Messieurs les actionnaires de la société ETS ZOUARI ET CIE sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24/07/2026 à 10h00 au siège social de la société, Route de ceinture Z.I 4022 Akouda, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle relative à l'exercice 2025.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société au cours de l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
4. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'Administration.

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion en 2025.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs.

9. Fixation du montant des jetons de présences à allouer aux membres du conseil d'administration.

10. Pouvoirs et formalités

11. Questions diverses.

2026S00887SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LLOYD VIE

SOCIETE ANONYME

**AU CAPITAL DE 6 000 000 DINARS
TUNISIENS**

**SIEGE SOCIAL : AVENUE DE LA
MONNAIE - LES BERGES DU LAC 2**

IDENTIFIANT UNIQUE : 1301574S

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société «LLOYD VIE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour Lundi, le 13 Juillet 2026 à 10H, au siège de la société LLOYD TUNISIEN sis à l'Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les berges du lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,
2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025,
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025,
4. Affectation des résultats,
5. Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales
6. Quitus aux Administrateurs,
7. Fixation du montant des jetons de présence,
8. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2026402282SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

La Société Tunisienne d'assurances "Lloyd Tunisien" SA

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002395T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'assurances «LLOYD TUNISIEN» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 13 Juillet 2026 à 9 H, au siège de la société sis à l'Avenue de la monnaie, Immeuble Lloyd, Les berges du lac 2, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation à l'Assemblée,
- Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025,
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025,
- Affectation du résultat,
- Approbations des conventions règlementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales
- Quitus aux Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

2026402283SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 21 juillet 2026 à 9h30

Note importante : La présente convocation annule et remplace celle relative à l'Assemblée Générale Ordinaire initialement prévue pour le 23 juin 2026

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 50.000.015 DINARS

SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE 2060 LA GOULETTE

Identifiant Unique : 002388VPM000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 21 juillet 2026 à 9.30 Heures au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions règlementées,
- 4- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025,
- 7- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- 9- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028,
- 11- Information relative à la désignation du Directeur Général de la STAR en tant qu'administrateur au conseil d'administration de la Lyre Immobilière;
- 12- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze (15) jours au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq (5) actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à la division comptabilité au siège de société et ce dans les délais règlementaires.

2026402284SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARTICLE 276 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

VINCCI MEDITERRANEE SA

SOCIETE ANONYME

Capital Social : 12.800.310 Dinars

Siège Social : Résidence Myriam-Rue Lac Viva - LES BERGES DU LAC BP 104-1053 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 769558D

Le Conseil d'administration tenu le 15 juin 2026, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 28 juillet 2026 à 10 heures par visio conférence et en présentiel au siège social de la société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;
2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025 ;
3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions règlementées;
4. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

6. Quitus aux administrateurs.

7. Renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

2026402287SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Société Iberostar Tunisie

Société Anonyme

Capital Social : 100.000 Dinars

Siège Social : Hôtel Averroès 8052-Yasmine Hammamet Bouficha - Sousse

Identifiant Unique : 633890P

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 22 juin à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant se tenir le 31 juillet 2026 à 10H00 par visioconférence et en présentiel au siège social de la Société avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée;

2. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

5. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des Sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025;

7. Renouvellement du mandat d'administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes;

9. Apurement de comptes des immobilisations corporelles et incorporelles

10. Quitus aux membres du conseil d'administration;

11. Pouvoirs pour les formalités.

2026402288SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS

RNE : 433809 R

M.FISC. : 433809 R-N/M/000

Messieurs les Actionnaires de COMAR INVESTISSEMENT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 20 juillet 2026 à 09h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la rectification de la dénomination du cabinet nommé en qualité de Commissaire aux comptes;

2. Nomination du Commissaire aux comptes avec la bonne dénomination du cabinet;

3. Pouvoirs pour formalités.

2026402295SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17/07/2026

MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA "MIT"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 10.735.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : EL M'RAKIB, ROUTE DE HAFOUZ - OUSLETIA - 3120 KAIROUAN

IDENTIFIANT UNIQUE : 768270K

Les actionnaires de la Société «MINERALI INDUSTRIALI TUNISIA» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra par vidéo-conférence le 17/07/2026 à 15 heures (16, heure italienne) à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire et approbation de la forme de la tenue de la réunion;

2. Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2025 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2025 ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2025 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs;

10. Questions diverses.

2026402298SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société la Tunisienne de Transport Routier International - TTRI SA

Société Anonyme

Au capital de 1.794.000 DT

Siège social : 18 rue Hamadi Jaziri - Tunis

Identifiant unique : 0306876T

Les actionnaires de la société la Tunisienne de Transport Routier

International TIRI SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 27 juillet 2026 à 09h00 au siège social de la société sis au 18 rue Hamadi Jaziri - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- S'il faut dissoudre la société
 - 2- ou s'il faut diminuer le capital
 - 3- ou augmenter le capital.
- 2026402299SANB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale extraordinaire

Société Communautaire Régionale

Ritej des produits forestiers et agricoles

Bent Saidenne el Fahs 1140

Matricule fiscal : 1908737N

Convocation de la Société Communautaire Régionale Ritej des produits forestiers et agricoles à une assemblée Générale ordinaire le 12/07/2026 à 11h au siège social Bent saidenne elfahes pour l'approbation des états financières et le rapport de commissaire aux comptes 2025.

2026R01974SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les Héritiers Taieb Hachicha annoncent qu'ils possèdent un logement entouré de 3 pièces en bois sur un terrain de superficie de plus de 10 Marajaas sis à la route de laaradh km 4 Sfax par acte notarié enregistré le 16/2/1952 n°24 rédigé par les notaires Ali Sallemi et son collègue leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.
2026X00936DIVD2